

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 13 décembre 2022 à 14 heures

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



ID : 033-253306617-20221213-2022_06BS-DE

L'an deux mille vingt-et-deux, le treize décembre à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 06/12/2022

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	P	Madame Fabienne FONTENEAU	Ex
Monsieur Michel VACHER	P	Madame Laurence PEROU	P
Monsieur Alain RENARD		Madame Chantal GANTCH	P
Madame Gabi HÖPER	P	Monsieur Xavier HALLAIRE	P
Monsieur Nicolas TELLIER	P	Monsieur Philippe BLAIN	Ex
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	Ex	Monsieur Alain VALLADE	P
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	P		
Monsieur David RESENDE	P		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	Ex		
Monsieur Antoine GARANTO			
Monsieur Louis CAVALEIRO	P		

P = Présentiel

Ex = Excusé

V = Visioconférence

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Sur les 17 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 13 décembre 2022, 11 d'entre eux étaient présents en ouverture de séance.

DECISION DU BUREAU SYNDICAL n° 2022 – 06BS

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 11 octobre 2022

Rapporteur: Michel VACHER

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



ID : 033-253306617-20221213-2022_06BS-DE

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 11 octobre 2022, ci-dessous détaillé.

Monsieur GUINAUDIE, Président ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour :

↳ 2022 – 04BS : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 21 juin 2022
Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 21 juin 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (12 membres présents, sur 17 membres en exercice), décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 21 juin 2022, comme décrit ci-dessus.

↳ 2022 – 05BS : Autorisation de signature d'un marché public de fourniture de bacs 2 roues pour la collecte des déchets ménagers
Rapporteur : Jean-Claude ABANADES

Le présent appel d'offre a pour objet l'acquisition, via des bons de commande, de bacs deux roues utilisés par les usagers du Smicval dans le cadre de la collecte des déchets ménagers, recyclables et bio-déchets en porte à porte mécanisée. Le Smicval se doit d'assurer le renouvellement des contenants et de doter les nouveaux arrivants.

Compte-tenu des volumes consommés par le Smicval et des sommes afférentes, il convient de recourir à l'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'acquisition de bacs deux roues. Le marché actuel arrivant à terme le 29 novembre 2022, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée en juillet pour le renouvellement du marché.

Un accord-cadre a été publié au BOAMP et au JOUE le 15 juillet 2022 afin de renouveler ce marché pour une durée de 3 ans avec un maximum de 1 200 000€.

A l'issue de la consultation, 3 offres ont été déposées.

La Commission d'Appel d'Offre qui s'est tenue le 27 septembre 2022, après analyse des offres, a décidé d'attribuer :

A l'entreprise SSI SCHAEFER l'accord-cadre pour un montant maximum 1 200 000€. Il est à noter que l'augmentation moyenne du prix unitaire des bacs est de 0.9%.

Il est proposé aux Membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (12 membres présents, sur 17 membres en exercice), décide d'autoriser le Président à signer à signer toutes les pièces afférentes au marché public de fourniture de bacs 2 roues pour la collecte des déchets ménagers, avec l'entreprise SSI SCHAEFER, dans les conditions énumérées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (11 membres présents, sur 17 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 11 octobre 2022, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 13 décembre 2022

Publié le : *16/12/2022*

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé par : Sylvain Guinaudie
Date : 15/12/2022
Qualité : Parapheur Président
SMICVAL

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-253306617-20221213-2022_06BS-DE